

NOTE TECHNIQUE

**Conventions internationales et gouvernance locale de l'eau au Burkina Faso :
le cas de la commune de Diebougou**

Équipe de recherche :
Sébastien Guipo
Pr. Claude Sissao
Dr. Yacouba Banhoro
Dr. Liza Debevec

**RÉSULTATS DE L'ÉTUDE :**

« Incidence des conventions internationales sur la gouvernance locale de l'eau dans la commune de Diebougou, au sud-ouest du Burkina Faso, de 1960 à 2015 »

Un travail de recherche mené en 2015 avec l'accompagnement de l'*International Water Management Institute* par Sébastien Guipo, étudiant au département d'histoire et d'archéologie à l'Université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou, s'est intéressé à la gestion de l'approvisionnement en eau potable de 1960 à 2015 dans la commune de Diebougou, au Burkina Faso. L'objectif était d'apprécier les changements induits par les réformes de la gestion locale de l'eau. L'étude a montré que le Burkina Faso a fait évoluer son appareil législatif à mesure qu'il a ratifié de nombreuses conventions internationales. Leur application a contribué à l'implantation de points d'eau modernes et, par là, à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable dans la commune. L'application des textes se heurte cependant aux réalités sociales et culturelles.

> CONTEXTE

La commune de Diebouyou

Diebouyou, située dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso, s'étend sur une superficie de 547 km². Cette région, l'une des plus arrosées du pays, n'est pas épargnée par la diminution des réserves en eau potable et la pollution de l'eau. La Bougouriba, cours d'eau le plus important, ne suffit pas à répondre aux besoins des populations toute l'année. Le réseau hydrographique dépend entièrement de la pluviométrie. Les relevés indiquent une tendance à la baisse des hauteurs pluviométriques et du nombre de jours de pluie depuis plus de 20 ans. Selon le recensement de 2006, la population de la commune était alors de 42 067 habitants soit 6,8% de la population de la région.

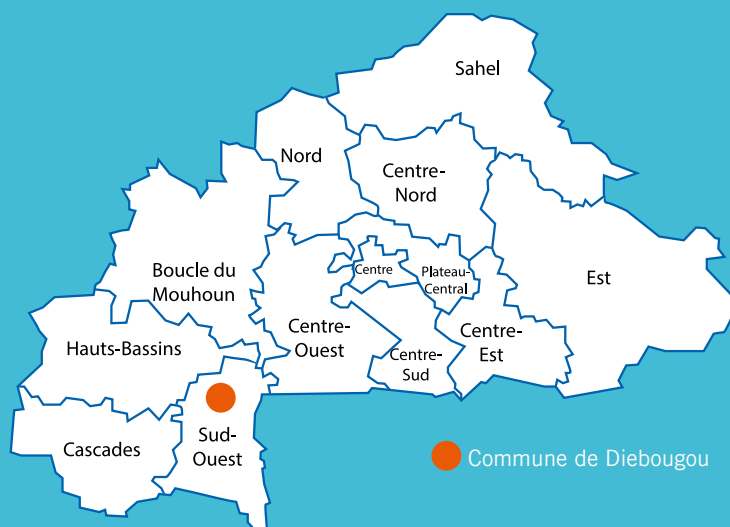


photo : Manon Königstein/WWI

> MÉTHODES ET APPROCHE

L'enquête de terrain a été menée en 2015 à travers des entretiens directs sur la base de questionnaires avec des répondants sélectionnés en fonction des thèmes de recherche : la conception de la gestion de l'eau par les groupes ethniques, l'évolution de la gestion de l'eau au niveau national et local ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques et la composition des Bureaux Exécutifs des Associations d'Usagers de l'Eau de Diebouyou. Vingt-six personnes ont été interrogées : 10 issues de l'administration, 4 de la chefferie locale et 12 usagers des infrastructures. Sur 26 répondants, 6 étaient des femmes, minoritaires car sous-représentées dans l'administration et les Bureaux Exécutifs des AUE, et absentes de la chefferie. La recherche documentaire a par ailleurs été compromise par le mauvais état de conservation des archives et la destruction de documents lors d'un incendie au Haut-Commissariat de Diebouyou.



Messages-clés :

Le Burkina a adopté de nombreux textes liés aux ressources en eau et à leur gestion : 260 lois et règlements et une vingtaine de conventions internationales.

Ces conventions reposent sur la valorisation des ressources au profit des pays pauvres, des modèles de gestion uniformisés, la tarification des prestations, l'appropriation des infrastructures par les bénéficiaires et l'implication des femmes.

Elles ont contribué à faire passer la gestion de l'eau d'un mode traditionnel (puits) à l'implantation croissante de points d'eau modernes, améliorant sa potabilité.

Certaines conventions ne correspondent pas aux réalités locales, notamment culturelles.

La réforme de la gouvernance locale de l'eau peine à être mise en œuvre, en particulier l'appropriation des infrastructures par les bénéficiaires et leur contribution financière. L'implication des femmes se heurte aux stéréotypes de genre.

Des structures locales et innovantes de gestion de l'eau, les Associations d'Usagers de l'Eau, sont peu fonctionnelles (faible reconnaissance et légitimité, faible représentation des femmes).

Les principales conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso

Le Burkina Faso a ratifié une vingtaine de conventions internationales liées aux ressources en eau. Elles ont, selon la Constitution, une autorité supérieure à celle des lois. Les principales conventions sont les suivantes.

- Le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), en 1966
- Le Plan d'action de Mar Del Plata, en 1977
- La Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (DCNUED), en 1992
- Le Programme Action 21, en 1992
- La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), en 1992
- La Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable, en 1992
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, en 1994
- La Convention de Lomé IV, adoptée en 1989 par les États de l'Union européenne, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et révisée en 1995
- La Convention portant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en 2000
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles adoptée en 1968 et révisée en 2003
- Le Traité d'Abuja instituant la Communauté Économique Africaine (CEA), en 1992
- La Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du bassin de la Volta, en 2007.





Les textes adoptés au Burkina Faso

Le Burkina Faso s'est doté de plus de 260 textes en rapport direct ou indirect avec l'eau dont des réformes majeures en 1977 et en 2000. Les principaux textes sont cités ci-dessous.

- L'Arrêté 314-TP du 10 mai 1954 portant création de l'arrondissement de l'hydraulique
- La Politique nationale de l'eau de mars 1976
- Le Décret 77-140 du 26 avril 1977 portant statut de l'Office National de l'Eau
- Le Décret 98-365 du 10 septembre 1998 portant adoption de la politique et stratégie en matière d'eau
- La Loi N°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- Le Décret N°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 3 mars 2009 portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

Décentralisation et responsabilisation des usagers

Les années 1960 sont marquées par l'adoption de nombreux décrets sans politique de l'eau clairement définie. La sécheresse de 1973 entraîne une prise de conscience. Une politique nationale de l'eau est adoptée en 1976. Sa gestion est alors considérée comme un domaine public. À partir de 1977, l'Office National de l'Eau a le monopole des entreprises et opérations de stockage, traitement, épuration, transport et distribution. Des puits modernes et retenues d'eau sont réalisés, les services publics assurent une maintenance centralisée, l'eau est gratuite. Les ONG intervenant dans l'hydraulique se multiplient. Aucun des textes adoptés dans les années 1970 ne mentionne les conventions internationales.

Au début des années 1980, l'impact des conventions commence à être perceptible. Les partenaires financiers apportent une grande part des fonds destinés à l'hydraulique. La DIEPA se traduit par la première relecture, en 1982, de la politique nationale de l'eau (maintenance des équipements, notions de potabilité de l'eau, assainissement et hygiène). Cette révision se manifeste, en milieu urbain, par l'extension de la desserte et, en milieu rural, par la construction d'équipements, la hausse de la norme d'approvisionnement, des sensibilisations pour l'appropriation et la prise en charge des coûts par les populations ainsi que l'éducation à l'hygiène. Elle entraîne un essor du secteur privé, la création d'emplois et la formation

des bénéficiaires à travers les Comités de Points d'Eau (CPE) pour la gestion des pompes à motricité humaine. On relève des insuffisances : gestion non transparente des fonds, fonds insuffisants, absence de motivation des CPE, pannes persistantes, pas de professionnalisation du métier de réparateur.

Au début des années 1990, l'appropriation des ouvrages hydrauliques par les bénéficiaires est amorcée. En 1991, l'ONEA se désengage de la création et de la gestion des AEP dans les villes de moins de 10 000 habitants. La gestion est transférée aux communautés. En 1992, la deuxième relecture de la politique nationale de l'eau consacre le retrait de l'État et responsabilise davantage les bénéficiaires. En 1995 est créé le Ministère de l'eau et de l'environnement dans l'esprit de la CNUCED. En 1998 est adopté le document de politique et stratégies en matière d'eau selon les conventions de Dublin et de Rio (décentralisation et transfert des responsabilités, planification, contribution des collectivités et des usagers, gestion par bassins). Le programme GIRE est lancé en 1999. En 2001 est adoptée la loi d'orientation de la gestion de l'eau, toujours en vigueur en 2019. À partir de 2003, le PAGIRE est chargé de la mise en œuvre de la GIRE. En 2006 est lancé l'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement (AEPA). Toujours en cours d'exécution, il est l'instrument conçu pour l'atteinte des ODD.

Les effets de la mise en œuvre des conventions internationales dans la commune de Diebouyou

Après les indépendances, face aux besoins de distribution d'eau potable, des conventions sont signées. Elles permettent alors le développement de la construction de points d'eau modernes (puits à grand diamètre dont le premier dans la commune de Diebouyou date de 1967). Dans l'actuel secteur 1 de la ville, on compte à cette période 10 puits à grand diamètre et un forage, réalisés en 1976. En 1982, on dénombre 16 points d'eau modernes dans la commune. La concrétisation des dispositions défendues par la DIEPA est aussi perceptible à l'échelle locale par l'implantation d'ouvrages hydrauliques, notamment des puits à grand diamètre et des forages. En 1990, année marquant la fin de la DIEPA, la commune compte 28 points d'eau modernes pour une population estimée à 30 000 habitants, soit un PEM pour environ 1 071 personnes, correspondant à un taux d'accès d'environ 28%, contre 39 % au plan national la même année. Par rapport à 1979, la disponibilité de

l'eau potable s'est améliorée car, à cette date, le taux d'accès est de 23,57. À partir de la période 1995-1999, le rythme d'implantation des points d'eau modernes s'accélère. Le nombre de forages implantés dépasse alors celui des puits modernes. En 2005, année marquant le début du PN-AEPA à l'horizon 2015, le taux d'accès dans la commune est de 64%, soit plus que la moyenne nationale (60 %).

L'implantation des PEM et la distribution de l'eau potable ont contribué à donner aux populations une image positive de l'eau issue des forages, privilégiée comme eau potable et saine en opposition à l'eau issue des puits traditionnels. Toutefois, la présence fréquente de nombreux animaux autour des ouvrages et les moyens de récupération, de transport ou de conservation contribuent à une forte dégradation de la qualité bactériologique de ces eaux.

Tableau 1. Évolution de la production d'eau potable par l'agence ONEA de Diebouyou de 2004 à 2012

ANNÉES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PRODUCTION (M ³)	300	7 3873	8 8370	8 8134	8 8134	1 01868	1 23961	1 31440	1 38921

Tableau 2. Évolution des implantations d'ouvrages hydrauliques dans la commune de Diebouyou de 1980 à 2008

PÉRIODES	NOMBRE DE PUIITS RÉALISÉS	NOMBRE DE FORAGES RÉALISÉS
1980-1984	12	4
1985-1989	08	4
1990-1994	06	1
1995-1999	25	41
2000-2004	11	41
2005-2008	04	24
TOTAL	66	115

Source : Sébastien Guipo, par agrégation de l'INOH (2008)

Source : ONEA/Diebouyou

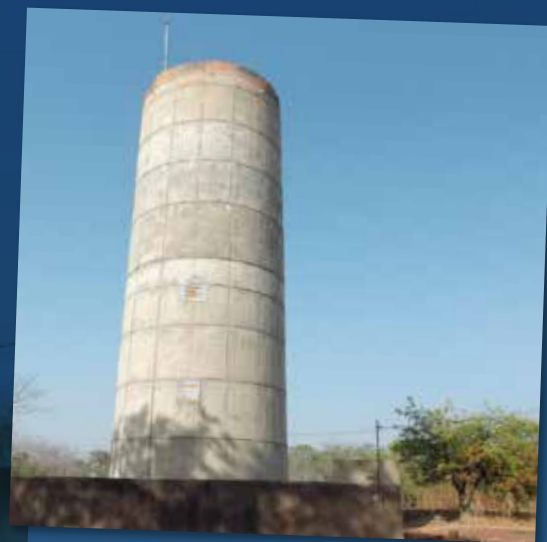


photo : Sébastien Guipo /WMI



Conclusion

L'étude a permis de montrer que la déclinaison des conventions internationales au niveau local rencontre des difficultés face aux spécificités sociales, culturelles et économiques. L'espace communal de Diebouyou a connu une implantation d'infrastructures soutenue dès les années 1980, avec l'avènement de la DIEPA. À partir de 1996, une distinction s'est opérée entre les infrastructures du centre urbain et celles des villages. Les nombreuses conventions ratifiées par le Burkina Faso ont ouvert des possibilités de coopérations techniques et financières pour l'exploitation du potentiel hydrique : de 11 points d'eau modernes à l'aube de la DIEPA, l'espace communal de Diebouyou en comptait en 2015 environ 200, passant d'un taux d'accès de moins de 16% en 1979 à près de 80% en milieu rural et 87% en milieu urbain en 2015. Cependant, l'appropriation des ouvrages hydrauliques par les bénéficiaires, effective en milieu urbain, est loin d'être une réalité en zone rurale, de même que la gestion concertée des infrastructures, l'implication des femmes dans les structures de gouvernance et l'acceptation de la dimension économique attribuée à l'eau, contraire aux conceptions traditionnelles. Les points d'eau sont par ailleurs inégalement répartis dans la commune. La dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure pose la question de la pérennisation et de l'extension des infrastructures à long terme. L'échéancier des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont le 6^{ème} objectif concerne l'eau potable, est une opportunité pour anticiper sur les enjeux liés à l'eau.

À propos du projet

« **Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau en milieu rural au Burkina Faso** »

Le projet de recherche « Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau en milieu rural au Burkina Faso » (PP4MIS), d'une durée de trois ans, a eu pour objectif de renforcer les institutions de la GIRE, de favoriser l'élaboration de politiques de gestion de l'eau et d'améliorer la gestion communautaire des ressources en eau.

Plus d'informations sur le projet PP4MIS sur le site Internet <http://pwgbf.iwmi.org>

Ou contactez la Responsable du projet Dr. Liza Debevec à l'adresse : l.debevec@cgiar.org

Partenaires



L'International Water Management Institute (IWMI), en charge de la coordination du projet et de la recherche scientifique

L'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), partenaire principal et intermédiaire entre le projet et le gouvernement ainsi qu'entre les institutions existantes de la GIRE et les chercheurs

Le programme de Master Agrinovia en développement rural durable à l'Université Joseph Ki-Zerbo, en charge de l'accompagnement du volet recherche et du renforcement des capacités des chercheurs nationaux

Le Programme de doctorat sur les systèmes de ressources en eau au centre pour les systèmes de ressources en eau de l'Université Technique de Vienne (VUT) en Autriche, en charge de l'accompagnement de la recherche scientifique et de l'appui consultatif à la coordination

INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT INSTITUTE (IWMI)

IWMI Sri Lanka Office : 127 Sunil Mawatha, Pelawatte, Battaramulla, Colombo, Sri Lanka

Adresse postale : P.O. Box 2075, Colombo, Sri Lanka

Tél. : +94 11 2880000, 2784080 - **Fax** : +94 11 2786854 - **E-mail** : iwmi@cgiar.org

En Afrique de l'ouest : **IWMI Accra Office**

IWMI c/o CSIR Main Campus, Airport Residential Area (opposite Chinese Embassy), Accra, Ghana

Adresse postale : IWMI, PMB CT 112, Cantonments, Accra, Ghana

Tél. : +233 302 784 753/4 - +233 289 109 561 - +233 544 088 277

Fax : +233 302 784 752 - **E-mail** : iwmi-ghana@cgiar.org

www.iwmi.org

Ce travail a été rendu possible grâce au financement de la Coopération Autrichienne de Développement, le Ministère autrichien des Finances et le Programme de recherche Water, Land and Ecosystems (WLE).

Appui à la rédaction : Élise Cannuel / Conception graphique : Laura Delhommeau